

Département de La Creuse

Evolis 23

Réunion du Bureau du 18 novembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT LEGER LE GUERETOIS le 18 novembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 12 novembre 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GASPARD Isabelle ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; PICQUENOT Quentin ; RICHIN Denis ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

CHAVANT Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean-Roland

Membres : 30
Présents : 16
Votants : 18

Délibération N°2024-153

Code nomenclature : 1.1 – Marchés publics

Objet : **Marché n°2020-007-01 relatif à la « Fourniture de matériaux de carrière » - Fusion-absorption des Carrières d'Ambazac par la société Calcaires et Diorites du Moulin du Roc**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-2-1° concernant les marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) et selon la technique d'achat de l'accord-cadre multi-attributaires à bons de commandes ;

VU la délibération n°2020-176 prise par le Bureau syndical en date du 23 novembre 2020 ;

VU le marché n°2020-007-01 – relatif au lot n°1 fourniture de matériaux de carrières : hors gravillons et gravilles lavées – dont l'un des titulaires est la société Carrières d'Ambazac ;

Monsieur le Président indique que, par courrier du 16 octobre 2024, Evolis 23 est informé que la société Carrières d'Ambazac est absorbée à compter du 1er novembre 2024 par la société Calcaires et Diorites du Moulin du Roc (CDMR) dans le cadre d'une simplification de l'organigramme du Groupe GARANDEAU.

La SARL CDMR, dont le siège est au 2 rue des Etangs Cherves-Richemont à VAL DE COGNAC (16370), est identifiée au SIREN sous le numéro 671 820 207 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême.

Afin de permettre la poursuite de l'exécution du marché jusqu'à son échéance du 30 novembre 2024, Monsieur le Président propose de prendre acte de cette fusion-absorption ainsi que des coordonnées bancaires de la CDMR.

Toutes les autres dispositions du marché restent inchangées.

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité :

- D'autoriser – en application des dispositions prévues par l'article R.2194-6 du Code de la Commande Publique – le transfert à la société Calcaires et Diorites du Moulin du Roc (CDMR) du marché n°2020-007-01 conclu initialement avec les Carrières d'Ambazac ;
- De prendre acte de cette fusion-absorption à effet du 1^{er} novembre 2024 ainsi que des coordonnées bancaires de la CDMR.

Ce marché notifié le 2 décembre 2020 se terminera au 1^{er} décembre 2024. Les éléments essentiels de ce marché restent inchangés.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 04 DEC. 2024

